



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 11

Loctite Hygiene Spray

No. FDS : 180779

V002.1

Révision: 01.03.2011

Date d'impression: 11.03.2011

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit:

Loctite Hygiene Spray

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation prévue:

Désinfectant en aérosol

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Henkel Technologies France S.A.S

Rue de Silly 161

92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

Numéro d'appel d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Éléments d'étiquetage (DPD):

Xi - Irritant

F+ - Extrêmement
inflammable**Phrases R:**

- R12 Extrêmement inflammable.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

- S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- S23 Ne pas respirer les aérosols.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- S33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Indications additionnelles:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Contient:

- o-Phénylphénol,
- Composés d'ammonium quaternaire, chlorure d'alkyl C12-14 diméthyle benzyle

Autres dangers:

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

3. Composition/informations sur les composants

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Propanol-2 67-63-0	200-661-7	25- 40 %	Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336 Liquides inflammables 2 H225 Irritation oculaire 2 H319
Propane 74-98-6	200-827-9	10- 25 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Butane, n- 106-97-8	203-448-7	10- 25 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Isobutane 75-28-5	200-857-2	10- 25 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
o-Phénylphénol 90-43-7	201-993-5	0,03 %	Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400
Composés d'ammonium quaternaire, chlorure d'alkyl C12-14 diméthyle benzyle 85409-22-9	287-089-1	0,08 %	

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Propanol-2 67-63-0	200-661-7	25 - 40 %	Xi - Irritant; R36 F - Facilement inflammable; R11 R67
Propane 74-98-6	200-827-9	10 - 25 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Butane, n- 106-97-8	203-448-7	10 - 25 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Isobutane 75-28-5	200-857-2	10 - 25 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
o-Phénylphénol 90-43-7	201-993-5	0,03 %	Xi - Irritant; R36/37/38 N - Dangereux pour l'environnement; R50
Composés d'ammonium quaternaire, chlorure d'alkyl C12-14 diméthyle benzyle 85409-22-9	287-089-1	0,08 %	C - Corrosif; R34 Xn - Nocif; R22 N - Dangereux pour l'environnement; R50

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Premiers secours

Description des premiers secours:

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.
Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
Consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

YEUX : Irritation, conjonctivite.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Voir section: Description des premiers secours

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction:**Moyens d'extinction appropriés:**

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

Conseils aux pompiers:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 Prévoir l'extraction des vapeurs afin d'éviter leur inhalation
 Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.
 Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
 Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
 A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Désinfectant en aérosol

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Valable pour
 France
 Base
 France INRS

Composant	ppm	mg/m3	Type	Catégorie	Remarques
ALCOOL ISOPROPYLIQUE 67-63-0	400	980	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
N-BUTANE 106-97-8	800	1.900	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

Contrôles de l'exposition:**Protection respiratoire:**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Protection des mains:

L'utilisation de gants en néoprène ou en caoutchouc naturel, résistant aux produits chimiques est recommandée.
 Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant aux produits chimiques peut être réduite par de nombreux facteurs agissant sur cette durée tels que: la température. Des évaluations adéquates doivent être menées par l'utilisateur final.
 Si des signes de faiblesse, de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

Protection des yeux:

Porter des lunettes.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	aérosol
	incolore
pH	Non applicable
Point initial d'ébullition	Indéterminé
Point d'éclair	< 0,00 °C (< 32 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	3500 mbar

Densité (ρ)	0,69 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Immiscible
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Indéterminé
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

Autres informations:

Il n'y a pas de données / Non applicable

10. Stabilité et réactivité**Possibilité de réactions dangereuses:**

Voir section réactivité

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

Produits de décomposition dangereux:

Vapeurs organiques irritantes.

11. Informations toxicologiques**Informations générales sur la toxicologie:**

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.

Toxicité inhalative aiguë:

Peut provoquer maux de tête, vertiges.

Irritation de la peau:

Le solvant peut enlever les huiles essentielles de la peau et les prédisposer aux attaques par d'autres substances chimiques

Irritation des yeux:

Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Propanol-2 67-63-0	LD50 LC50 LD50	5.338 mg/kg 72,6 mg/l 12.870 mg/kg	oral inhalation dermal	4 h	rat rat lapins	
o-Phénylphénol 90-43-7	LD50 LD50	2.980 mg/kg > 5.000 mg/kg	oral dermal		rat lapins	
Composés d'ammonium quaternaire, chlorure d'alkyl C12-14 diméthyle benzyle 85409-22-9	LD50	588 mg/kg	oral		rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Propanol-2 67-63-0	slightly irritating	4 h	lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
o-Phénylphénol 90-43-7	corrosive		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Propanol-2 67-63-0	pas irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
o-Phénylphénol 90-43-7	pas irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Propanol-2 67-63-0	not sensitising	Buehler test	cochon d'Inde	
o-Phénylphénol 90-43-7	not sensitising	Guinea pig maximisa tion test	cochon d'Inde	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Propanol-2 67-63-0	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Butane, n- 106-97-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'applicati on	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Propanol-2 67-63-0	NOAEL=1500	inhalation	13 weeks 6 hours/day, 5 days/week	souris	

12. Informations écologiques

Informations générales:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Écotoxicité:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Mobilité:

Le produit s'évapore facilement.

Persistance / Dégradabilité:

Il n'y a pas de données.

Potentiel de bioaccumulation:

Il n'y a pas de données.

Toxicité:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Propanol-2 67-63-0	LC50	9.640 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Propanol-2 67-63-0	EC50	13.299 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Propanol-2 67-63-0	EC50	> 1.000 mg/l	Algae	96 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga. Growth Inhibition Test)
o-Phénylphénol 90-43-7	LC50	5,5 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	
o-Phénylphénol 90-43-7	EC50	3,6 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
o-Phénylphénol 90-43-7	EC50	0,85 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga. Growth Inhibition Test)
Composés d'ammonium quaternaire, chlorure d'alkyl C12-14 diméthyle benzyle 85409-22-9	LC50	1,7 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	
Composés d'ammonium quaternaire, chlorure d'alkyl C12-14 diméthyle benzyle 85409-22-9	EC50	0,25 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
Composés d'ammonium quaternaire, chlorure d'alkyl C12-14 diméthyle benzyle 85409-22-9	EC50	130 µg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	

Persistance et dégradabilité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
-----------------------------------	----------	---------------------------	---------------	---------

Propanol-2 67-63-0	readily biodegradable	aerobic	95 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
o-Phénylphénol 90-43-7	readily biodegradable	aerobic	96 - 98 %	EU Method C.4-B (Determination of the "Ready" Biodegradability Modified OECD Screening Test)
Composés d'ammonium quaternaire, chlorure d'alkyl C12-14 diméthyle benzyle 85409-22-9	readily biodegradable	aerobic	> 60 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Propanol-2 67-63-0	0,05					OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Butane, n- 106-97-8	2,89					
Isobutane 75-28-5	2,88				20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
o-Phénylphénol 90-43-7	3,09					

13. Considérations relatives à l'élimination**Méthodes de traitement des déchets:**

Evacuation du produit:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

14 06 03 - autres solvants et mélanges de solvants

14. Informations relatives au transport**Transport routier ADR:**

Classe: 2
 Groupe d'emballage:
 Code de classification: 5F
 No. d'identification du danger:
 No UN: 1950
 Étiquette: 2.1
 Nom technique: AÉROSOLS
 Code tunnel: (D)

Transport ferroviaire RID:

Classe: 2
 Groupe d'emballage:
 Code de classification: 5F
 No. d'identification du danger: 23
 No UN: 1950
 Étiquette: 2.1
 Nom technique: AÉROSOLS
 Code tunnel:

Navigation intérieure ADN:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS

Transport maritime IMDG:

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
EmS:	F-D ,S-U
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	AEROSOLS

Transport aérien IATA:

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	
Instruction de paquetage (passager)	203
Instruction de paquetage (frêt)	203
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom d'embarquement correct:	Aerosols, inflammable

15. Informations réglementaires**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

Teneur VOC (2004/42/EC)	96,5 % (Comme défini dans la directive européenne 2004/42/EC)
----------------------------	---

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies professionnelles:	84
--	----

16. Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R11 Facilement inflammable.
R12 Extrêmement inflammable.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquants, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.